

Description des travaux de vérification des compteurs

PV FICHE CONSTAT N° 314

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de RéKine,
le 06/05/2025, par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles
par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 10647079
- Marque : SIMELEC
- Type : M2x
- Constante d'impulsion : 2,5 Wh/ta
- Rapport TC : /Rapport TP :
- Classe : 2 Année : 2024
- Calibre: 230V 10-60A Fréquence: 50 Hz
- Indexes : k1 k2 (k1+k2) Pmax

Installé et utilisé par Mr Cheikh NDIAYE

à l'adresse N° 01 Jard Parc

CONSTATS EXTERNES :

A1 - plombs

Fils plomb coupé (s)	<input checked="" type="checkbox"/>
Fils inexistant	<input type="checkbox"/>

A2 – Scellés du boîtier

Nr. scellés du boîtier	
Plombs falsifiés	<input type="checkbox"/>
Autres plombs	<input type="checkbox"/>

A3 - Capots

dévissé	<input type="checkbox"/>
ouvert	<input type="checkbox"/>
cassé	<input type="checkbox"/>
percé	<input type="checkbox"/>

A4 – Ecran LCD

cassé	<input type="checkbox"/>
eteint	<input type="checkbox"/>

A5 - Raccordements

Bouclage du compteur	<input type="checkbox"/>
Bouclage des TC	<input type="checkbox"/>
Isolation des TP	<input type="checkbox"/>

CONSTATS INTERNES :

B1 – Circuit du compteur

Carte Mère manipulé	<input type="checkbox"/>
---------------------	--------------------------

COMMENTAIRES :

Ont approuvé les constats et signé la présente fiche de constat les personnes ci-après :

ENERGIE EXPRESS



SENELEC

X275



CLIENT



PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 06/05/2025 à Pikine

L'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N°
10647079 Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : Cheikh Ndiaye
- Raison Social :
- Adresse : N°01 Jardi Parc, cité foëg e gal, pikine
- Type de compteur : M2X
- Compte de contrat : 21018374773

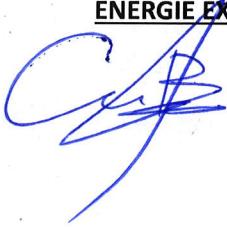
Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat)
N° 3114 du 06(05)2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

- CONFORME
 NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESS



SENELEC

7275
Senelec
GBB
7

LE CLIENT

